



DECLARATION DU SE-UNSA

à la CAPD du 19 MAI 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez afin d'examiner les départs en congé de formation ainsi que les premières candidatures et les demandes de maintien sur poste adapté pour la rentrée 2014.

Concernant les congés de formation professionnelle, afin que les candidats soient traités de façon équitable, nous réitérons notre demande pour que les avis émis par les IEN ne soient pas accompagnés par le superlatif « très » qui n'apporte pas d'éléments objectifs. Comme l'année dernière, seule la moitié des demandes seront satisfaites puisque sur les 117 mois demandés, 66 seront octroyés.

Le SE-Unsa regrette la faiblesse de cette dotation et souhaiterait que pour les années à venir l'enveloppe retrouve le niveau des années 2000, à savoir 9 ETP soit 108 mois. Ceci permettrait à nos collègues désireux de partir sur une nouvelle carrière de bénéficier de la mobilité.

Concernant les candidatures et les demandes de maintien sur poste adapté, le SE-Unsa déplore là encore que la dotation académique demeure à 31 postes. Inchangée depuis des années, celle-ci ne correspond plus aux besoins recensés dans notre académie et notre département. En fin de carrière et/ou en proie à des difficultés de santé, certains collègues éprouvent de plus en plus de souffrance à exercer un métier de plus en plus exigeant. Quelle politique de ressources humaines s'offre à eux ?

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans aborder l'imbroglio et la maladresse concernant la date de la rentrée scolaire de septembre prochain.

Après les cafouillages de jeudi, le ministre de l'Education Nationale a clarifié vendredi matin sa position :

- Pré-rentrée des enseignants : lundi 1er septembre 2014
- Rentrée des élèves : mardi 2 septembre 2014

Il soumet les modalités de récupération des 2 demi-journées à la concertation avec 3 hypothèses :

- Pas de récupération ;
- Récupération le lundi 6 juillet 2015 ;
- Récupération durant l'année scolaire (2 demi-journées)

Le SE-Unsa défendra la première hypothèse : PAS de récupération.

Ce n'est pas aux enseignants de faire les frais d'une gestion calamiteuse de ce dossier.

Terminer le lundi 6 juillet n'a aucun de sens et verraient les collègues du 1^{er} degré largement impactés.

Quant à la récupération sur l'année scolaire, elle est source de difficulté comme l'a montré l'année en cours et elle est incompatible avec la réforme des rythmes et la semaine de 4,5 jours.

La perspective de travailler deux mercredis entiers n'est acceptable ni pour les élèves ni pour les enseignants.